

Abris pour hérissons dans le futur « Parc de l'ancienne voie ferrée » et aménagement de passages sécurisés

Argumentaire

Comme une famille de hérissons s'est installée sur une partie du terrain du futur « Parc de l'ancienne voie ferrée » (emplacement : voir doc. joint) et qu'il s'agit d'une espèce bénéficiant d'un statut de protection totale (voir l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire), nous proposons d'aménager plusieurs abris pour hérissons selon les préconisations de la LPO (voir références ci-dessous). D'autre part, nous demandons l'aménagement de passages (tunnels) pour que les hérissons puissent traverser la future voie Urbanloop en toute sécurité. Il s'agit d'un projet en faveur de la préservation de la biodiversité en ville.

Références :

Aider et accueillir le hérisson d'Europe. Fiche conseil de la LPO [en ligne].
(https://www.lpo.fr/media/read/13017/file/GuideHerisson_Gratuit_V2_WEB.pdf)